



## Jugement cour d'appel

-----  
Par Nathan12

Bonjour,

J'ai récemment reçu le délibéré donné par la cour d'appel dans l'affaire m'opposant à mon ancien employeur.

Le jugement préalable au conseil des prud'hommes ne m'avait pas donné satisfaction et j'avais donc fait appel.

L'entreprise de mon ancien employeur a été placée en liquidation judiciaire entre mon licenciement et le 1er jugement au conseil des prud'hommes.

Aujourd'hui, mon ancien employeur a été condamné par la cour d'appel et le jugement rendu. Une somme correspondant à diverses condamnations m'est dû.

Si j'ai bien compris c'est l'AGS qui devrait me verser cet argent...Pouvez-vous me confirmer si cela se passe bien comme cela ?

Pouvez-vous me dire si un délai est appliqué et doit être respecté pour le versement des sommes indiquées par le jugement ?

Il y a déjà plus d'un mois que le délibéré a été notifié et je n'ai aucune réponse du liquidateur judiciaire représentant mon ancien employeur.

Merci pour vos réponses.

CC.